



Paris, le 3 octobre 2014

Radio Numérique Terrestre : « La loi a été votée, le travail a été fait »

A l'occasion du Séminaire qui s'est tenu hier au Conseil Supérieur de l'Audiovisuel, la Radio Numérique Terrestre (RNT) s'est imposée dans les débats même si tout avait été fait pour que ce ne soit pas le cas.

Interpellé par les représentants du Sirti et des éditeurs, le Président **Olivier Schrameck** a curieusement qualifié d' « *expérience en grandeur nature* » le lancement de la RNT à Paris, Marseille et Nice, le 20 juin dernier, ce qui a eu de quoi légitimement indigner les éditeurs de radios autorisés en RNT présents.

Lors du débat sur l'économie et la régulation, **Philippe Gault**, Président du SIRTl, a tenu à préciser que « *cette loi a été votée, le CSA a organisé un appel à candidatures, les autorisations ont été délivrées, nous avons pris nos responsabilités et nos risques d'éditeurs, et nous attendons une chose extrêmement simple c'est que la loi qui a été votée soit appliquée, sans attendre d'éventuelles modifications* ».

Rappelons que dès à présent, sur les seules zones de Paris, Marseille et Nice, près de 100 programmes sont diffusés en RNT.

Patrick Bloche, Président de la Commission des affaires culturelles de l'Assemblée nationale a confirmé qu'aucun obstacle législatif ne s'opposait au déploiement dès à présent de la RNT en France comme demandé par le SIRTl : « *la loi a été votée, le travail a été fait, en tout cas pour ce qui est du Parlement* ».

Le SIRTl s'interroge sur l'utilité d'un énième rapport sur la RNT à destination du Parlement, et affirme que l'application de la loi en vigueur ne peut en aucun cas lui être suspendue. Le lancement effectif de la RNT, prévu par la loi depuis des années, ne peut attendre d'hypothétiques et inutiles réexamens législatifs. C'est d'autant plus clair avec la position prise par Patrick Bloche dans l'enceinte même du CSA.

Le SIRTl appelle le CSA à conduire sans plus attendre des appels à candidatures et permettre aux éditeurs de radio de déployer en France la Radio Numérique Terrestre, dans l'intérêt du public et pour assurer la diversité et la pluralité des acteurs du paysage radiophonique. Il est possible de le faire dès à présent à Strasbourg où l'étude préalable au lancement des appels à candidatures a déjà été réalisée, avant de déployer un calendrier qui permettra de l'étendre rapidement à de grandes agglomérations telles que Lyon, Nantes, Toulouse, Bordeaux, Lille où l'offre de radio n'est pas suffisante et la bande FM saturée.

1^{er} syndicat de l'audiovisuel indépendant en France, le SIRTl représente plus de 150 radios et télévisions locales, régionales ou thématiques. Les TPE et PME du SIRTl emploient 2500 salariés, dont 500 journalistes, et séduisent chaque jour plus de 10 millions d'auditeurs et de téléspectateurs.

SIRTl - Syndicat Interprofessionnel des Radios et Télévisions Indépendantes

34 rue Godot de Mauroy - 75009 Paris - Tél : 01 45 43 80 05 / info@sirti.info / www.sirti.info

Le SIRTl est sur [Facebook](#) et [Twitter](#)